

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt et un novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André VUACHET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2006

Présents :

Mmes BAR Muriel, DUBOUCHET Marie-Christine, MATTHEY Claire, MIHAYLOV Sylvie;
Mrs VUACHET André, LÜTHI Walter, MAUME Philippe, GENÈVE André, BAIN André,
BASILE Daniel, GODARD Lucien, ROUSSET Pierre

Absents :

Mr OBLE Jacques procuration à Mr BASILE
Mr AVEAUX Patrick procuration à Mr MAUME
Mr PASSERAT Raoul procuration à Mr VUACHET
Mmes HERBET Alice, MILLET Françoise ; Mr AUGUSTIN Christophe

Nombre de conseillers : en exercice : 18, présents : 12, votants : 15

Secrétaire de séance : Monsieur BAIN André.

* * * * *

N°44/06 INTERVENTION D'UN ARCHIVISTE DU CDG74 POUR LE CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur LUTHI expose à l'assemblée que pour le transfert des archives communales dans la nouvelle mairie, la Commune a fait appel aux services du Centre de Gestion 74 auquel elle est affiliée.

Une archiviste est venue le 10 octobre dernier établir un diagnostic ; elle a rendu un rapport décrivant l'état des archives de la Commune, estimant la durée et le coût de l'intervention de l'archiviste pour leur traitement.

L'estimation du temps est de 49 jours ; le coût de la mission s'élève à 11 833 euros TTC. Elle comprend principalement :

- . le traitement des archives (tri, classement et conditionnement de l'ensemble des archives selon la réglementation en vigueur) ;
- . la rédaction et la saisie d'un instrument de recherche détaillé ;
- . la rédaction d'un répertoire des actes notariés ;
- . la formation du personnel aux techniques de classement et d'archivage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ** cette mission du CDG 74 et le devis de 11 833 euros TTC présenté pour sa réalisation.

* * * * *

N°45/06 **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE BELLECOMBE POUR ADHÉRER AU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE DU CONTRAT DE RIVIÈRE DES USSES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un « syndicat mixte d'étude pour l'élaboration du Contrat de Rivière des Ussets » est en cours de création.

La commune d'Arbusigny est concernée par ce bassin versant. Le Syndicat de Bellecombe, qui est déjà doté de la compétence « contrat de rivière Arve », n'a pas de compétence sur le bassin des Ussets pour représenter cette commune.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

- la modification des statuts du Syndicat de Bellecombe afin que le syndicat ajoute à ses compétences celle dénommée « Rivière des Ussets » (pour représenter la commune d'Arbusigny), d'une part,
- le transfert de cette nouvelle compétence au futur syndicat mixte d'étude du contrat de rivière des Ussets, d'autre part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** :

- la modification des statuts du Syndicat de Bellecombe pour prendre une nouvelle compétence dénommée « Rivière des Ussets »,
- le transfert de cette nouvelle compétence au futur syndicat mixte d'étude du contrat de rivière des Ussets.

* * * * *

N°46/06 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FOL – UFOVAL (COLONIES DE VACANCES)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé le 06 avril 1999 une convention avec la Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L. / UFOVAL) pour contribuer financièrement aux frais de séjours en colonies de vacances d'enfants de la commune.

Notre participation journalière pour l'année 2006 était de 4,60 €.

La Fédération sollicite une augmentation de 0,10 € pour l'année 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ**, d'augmenter la participation de la commune aux frais journaliers des centres de vacances pour les enfants de la commune, et fixe la participation à 4,70 € pour l'année 2007.

* * * * *

N°47/06 **FIXATION DU LOYER D'UN IMMEUBLE**

Monsieur LUTHI rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'acquisition par la Commune de l'immeuble appartenant à Monsieur et Madame SILHADI sis place de l'Eglise à Monnetier, le locataire actuel du « Mini Resto » prendrait également la location de l'appartement.

Monsieur LUTHI propose de signer un bail avec lui pour un montant de 1 100 euros par mois, représentant en principal le local commercial et en secondaire, l'appartement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et plus personne ne demandant la parole, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de fixer le loyer du « Mini Resto » et de l'appartement à 1 100 euros par mois, en principal le local commercial et en secondaire, l'appartement.

* * * * *

N°48/06 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2006

Mademoiselle BAR propose de voter les subventions telles qu'elles ont été étudiées par la Commission Finances.

Il est précisé que les subventions proposées au vote pour l'A.D.M.R. et l'association Cantine et Garderie des Lutins sont des subventions partielles ne couvrant pas l'intégralité des besoins financiers de l'année :

. l'A.D.M.R. a changé son système de comptabilité et de répartition des demandes de subvention. Ces dernières seront calculées au prorata des heures effectuées pour chaque commune, et ce, comme nous le demandions depuis plusieurs années. Les 600 euros demandés par l'ADMR servent à clôturer les besoins de l'exercice en cours.

. la subvention à l'association « Cantine et Garderie des Lutins » sera versée en deux fois ; une deuxième subvention sera évaluée en milieu d'année scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **VOTE À L'UNANIMITÉ** les subventions telles que figurant au tableau ci-annexé.

SUBVENTIONS 2006

N° ligne	ASSOCIATIONS	Montants votés
	<u>I - Dotations scolaires et para-scolaires</u>	
1	Association des Ecoles Laïques du Salève (189 élèves x 47.09 €/élève en 2006)	9 131 €
2	F.C.P.E. Collège de REIGNIER	400 €
3	CFA - Centre de Formation d'Apprentis de Sallanches (1 apprenti)	50 €
4	Prévention routière	250 €
	<i>(Sous-total du chapitre)</i>	9 831 €
	<u>II - Dotations associations communales</u>	
5	Amicale des Donneurs de Sang	200 €
6	Amicale du Personnel Communal (16 pers)	1 600 €
7	Cantine et Garderie des Lutins	11 000 €
8	Club des Aînés "Les 3 Clochers"	1 000 €

9	Football Club des Salèves (70 licenciés + 30 licences dirigeants)	3 000 €
10	Secours Catholique	1 000 €
11	Tourisme et Loisirs	3 200 €
	<i>(Sous-total du chapitre)</i>	17 600 €
	<u>III - Dotations associations à intérêt local</u>	
12	A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	600 €
13	ALFAA (Assoc. de Lutte c. la Faim ds l'Agglom. Annemass.)	300 €
14	Association Crèche Parentale Les Gaillardinets	100 €
15	Ecole de Musique Melodia	350 €
	<i>(Sous-total du chapitre)</i>	1 350 €
	<u>IV - Dotations associations départementales Santé & Solidarité</u>	
16	GIS 74 (Sapeurs-Pompiers)	500 €
17	Opération Nez rouge	150 €
	<i>(Sous-total du chapitre)</i>	650 €
	<u>V - Dotations diverses</u>	
18	Souvenir Français	200 €
	<i>(Sous-total du chapitre)</i>	200 €
	TOTAL GENERAL	29 631 €

* * * * *

N°49/06 VIREMENTS DE CRÉDITS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à la délibération prise le 28 juin 2006, il a été procédé à la réalisation d'un prêt de 420 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne afin de financer l'acquisition du terrain nécessaire à la future construction d'un groupe scolaire. Il informe l'assemblée que la première échéance devant être réglée le 1^{er} décembre 2006, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

En section Investissement :

- diminution des crédits déjà alloués au compte 020 (Dépenses imprévues) pour 2800,- euros, et au compte 2313-82 (Immobilisations en cours – Aménagement des Pléiades) pour 21200,- euros,
- augmentation des crédits au compte 1641(Emprunts) pour 24000,- euros.

En section Fonctionnement :

- diminution des crédits déjà alloués au compte 022 (Dépenses imprévues) pour 6000,- euros,
- augmentation des crédits au compte 66111 (Intérêts réglés à l'échéance) pour 6000,- euros.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'afin de pouvoir attribuer la totalité des subventions votées il convient de procéder au virement de crédits suivants :

En section Fonctionnement :

- diminution des crédits déjà alloués au compte 6531 (Indemnités des élus) pour 1500,- euros,
- augmentation des crédits au compte 6574 (Subventions de fonctionnement à des organismes de droit privé) pour 1500,- euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et plus personne ne demandant la parole, VOTE en dépenses et en recettes les crédits nécessaires à la régularisation de ces opérations.

* * * * *